Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische

Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische

Gesellschaft

Band: 10 (1900)

Artikel: Numismatique de l'évêché de Sion. Première partie

Autor: Palézieux-du Pan, M. de

Kapitel: I: Introduction

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-172241

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NUMISMATIQUE DE L'ÉVÊCHÉ DE SION

PREMIÈRE PARTIE

T.

Introduction 1.

La grande vallée formée par le cours supérieur du Rhône, connue sous le nom de Vallais (Wallis), était habitée avant l'ère chrétienne par des peuplades que l'on croit être d'origine celtique 3. Soumis aux Romains sous le règne d'Auguste, après les Helvètes, en même temps, ou à peu près, que le pays des Salasses (vallée d'Aoste), le Vallais fit partie de la septième province viennoise

² C'est à la demande expresse de l'auteur que nous avons mis deux *l* au mot « Vallais », bien que notre *Revue* emploie généralement l'orthographe officielle (Valais), consacrée par l'usage. (*Note de la réd.*)

³ Les monuments de la numismatique celtique, antérieurs aux populations établies en Suisse à l'époque de l'arrivée des Romains, sont excessivement rares en Vallais. Les trouvailles de statères dits «Regenbogenschüsselchen» (pièces cupulaires), qui ont été faites dans différentes parties de la Suisse, n'ont pas eu d'analogues dans la région vallaisanne. Les pièces des Salasses, monnaies d'or au type indistinct dit branché, qui sont abondantes dans le nord du Piémont, se trouvent aussi dans la région de Martigny, jusqu'à Villeneuve.

Les monnaies gauloises proprement dites ont été trouvées en grande abondance sur les deux versants du Grand-Saint-Bernard et du passage du Théodule. Elles consistent surtout en deniers imités des deniers consulaires romains par les Volces Arécomices, la ligue Eduenne et les Voconces. Malgré ces trouvailles il est peu probable que les peuples du Vallais aient eu un monnayage original.

¹ Il y a plus de dix ans que ma monographie des monnaies vallaisannes, presque achevée, attendait le moment d'être présentée aux lecteurs de la Revue suisse de numismatique; comme je ne l'ai remise que cet automne au comité de notre société, il y a eu quelques augmentations et adjonctions à y introduire; je tiens à remercier ici les membres du bureau de la Revue, qui ont bien voulu se charger de la mise au point de ce travail. Je tiens en outre à signaler que les illustrations ont été exécutées par M. Alb.-St. van Muyden et que M. Paul-Ch. Stræhlin a bien voulu prêter un certain nombre de clichés.

après avoir formé pendant quelque temps une administration séparée. On comprend l'importance capitale qu'avait pour les Romains la possession de ce pays, puisqu'il aboutissait au principal passage des Alpes, le mont Joux, devenu plus tard le Grand-Saint-Bernard, où ils s'empressèrent d'établir une voie de communication avec une station militaire et un temple au sommet du col. De nombreuses trouvailles ont été faites et se font encore sur cet emplacement; ce sont non seulement des monnaies, mais des objets de tous genres, entre autres de nombreux ex-voto déposés dans le temple de Jupiter penninus par des individus ayant franchi le passage. L'énorme importance de cette route, aussi bien au point de vue commercial qu'au point de vue militaire, a eu une influence considérable sur l'histoire du Vallais aux diverses époques, on peut même dire qu'elle l'explique tout entière 1.

La « Vallis pennina » était gouvernée par un préfet résidant à Valère. Octodure (Martigny) et Tarnade (Saint-Maurice) devinrent des localités florissantes ainsi que le témoignent les antiquités romaines, sculptures, monnaies, etc., qui y ont été mises au jour.

C'est près de Tarnade, en l'an 302, qu'eut lieu, à ce qu'on croit, le massacre de la légion thébéenne, forte d'environ six mille six cents hommes, commandés par le primicier Maurice, dont la ville voisine prit le nom lorsque le célèbre monastère y eut été édifié en l'honneur des légionnaires martyrs.

Vers l'an 349, saint Protais, évêque de Milan, chargea saint Théodule, ou Théodore, de l'administration épiscopale du Vallais. Il fixa sa résidence à Octodure. Son successeur, saint Florentin, fut massacré par les Vandales lors de la grande invasion du commencement du Ve siècle ².

Le Simplon, bien que beaucoup moins fréquenté, a aussi été utilisé des l'époque romaine

² Voy. plus loin la liste chronologique des évêques de Sion.

Le Vallais passa ensuite sous la domination des rois burgondes. Ce régime dura un peu plus d'un siècle (413-534), pendant lequel le christianisme s'affermit et plusieurs fondations pieuses furent créées, notamment la rovale abbave de Saint-Maurice. Aux Burgondes succédèrent les Francs, qui possédèrent le pays jusqu'en l'an 888. Cette période a laissé quelques souvenirs numismatiques : des tiers de sou d'or ou triens, de Sion et de Saint-Maurice d'Agaune, encore plus rares que les précédents. La période antérieure au régime des fermiers dits monétaires y est représentée par un triens au nom du roi Dagobert. Sur cette pièce le nom du roi DAGO BERTVS RX est à l'avers au lieu du nom de la ville. On a aussi attribué à cette dernière localité un quadrans ou quart de sou 1. On ne connaît pas d'autre espèce semblable dans la numismatique mérovingienne.

En l'an 563 eut lieu l'éboulement du Tauredunum ², éboulement qui détruisit la ville d'Epaune et fit de nombreuses victimes. Dix-sept ans plus tard, à la suite d'une inondation qui ravagea Octodure, l'évêque Agricola abandonna cette résidence et transféra le siège épiscopal à Sion.

Le règne de Charlemagne marque pour le Vallais une époque de prospérité. A sa mort, ce pays passa sous la souveraineté de Lothaire ³, puis, par suite des divisions et de l'anarchie qui régnaient dans les États du grand empereur, le Vallais fut rattaché au second royaume de Bourgogne (888—1032). C'est à cette époque que l'on fait remonter l'origine du pouvoir exercé par les évêques

¹ Voy. Prou, Les monnaies mérovingiennes, n° 1282 à 1301. — D'Angreville, Numismatique vallaisanne, époque mérovingienne, avec Suppl. (Mémoires de l'Institut genevois, t. VIII et X). — De Belfort, Description des monnaies mérovingiennes. — Circulaire numismatique universelle, n° 15-16, 1896; n° 12105 bis. — Burri, Une nouvelle division du sou d'or mérovingien. Un quadrans inédit d'Agaune (Rev. suisse de num., 1891, p. 158).

² Montagne située près de Saint-Maurice, sur la rive gauche du Rhône.

³ C'est entre ce Lothaire et l'époque où les évêques de Sion furent investis d'un pouvoir temporel que se place le Louis, dont le nom se trouve sur les deniers mauriçois dont nous parlons plus loin.

de Sion comme préfets et comtes du Vallais. La légende rapporte que l'évêque saint Théodule avait obtenu, par ses prières, le pardon d'un crime commis par Charlemagne et que ce dernier, en reconnaissance, lui aurait accordé le comté du Vallais 1. Cette légende est facilement détruite par le fait que, sous cet empereur, l'évêché fut successivement occupé par Willicaire, qui joua un rôle à la cour de Charlemagne, et Altheus. D'autre part, saint Théodule ou Théodore, considéré comme le premier évêque ayant siégé en Vallais, aurait vécu plus de cinq cents ans auparavant. Boccard 2 rapporte cette donation à Rodolphe II, qui l'aurait faite à l'évêque Walther; en réalité ce fut Rodolphe III qui concéda à l'évêque Hugues en 999 le titre du comte du Vallais³. Cette concession devint le point de départ du pouvoir exercé par les évêques de Sion comme seigneurs temporels du Vallais. La souveraineté épiscopale fut confirmée par l'empereur Charles IV en 1365.

Le Vallais, et particulièrement l'abbaye de Saint-Maurice, eurent beaucoup à souffrir de l'invasion des Sarrasins, qui furent pendant plusieurs années maîtres du passage du mont Joux, où ils détroussaient les voyageurs. Ce n'est qu'à partir de la fondation de l'hospice par saint Bernard de Menthon — dont la montagne prit le nom depuis lors — que ce passage si fréquenté devint d'une sécurité relative.

A la fin du second royaume de Bourgogne, le Vallais passa sous la souveraineté de Conrad le Salique. Plus tard, Berthold IV de Zähringen éleva des prétentions sur l'avouerie de l'évêché de Sion, ce qui marqua le début d'une longue suite de guerres. Le Vallais résista d'abord à Berthold pour rester sous l'avouerie de la maison de

¹ Furrer, Geschichte, Statistik und Urkunden-Sammlung über Wallis, p. 34. ² Boccard, Hist. du Vallais, avant et sous l'ère chrétienne jusqu'à nos jours.

³ Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, t. I, 1^{re} partie, p. 151. — Furrer, loc. cit., Urkunden, p. 30.

Savoie ¹, puis il dut combattre les prétentions des princes de cette maison. Ensuite vint la guerre de la noblesse contre l'épiscopat et les démêlés de la famille de Rarogne avec l'évêque Guichard Tavel.

La confusion des fiefs entre le Vallais et la Savoie avait souvent créé des conflits; l'évêque possédait diverses terres dans le Bas-Vallais et jusque sur les rives du Léman, tandis que les comtes de Savoie étaient seigneurs de Möerel et avaient des vassaux dans le haut pays. Le droit de battre monnaie à Saint-Maurice leur était aussi reconnu et ils en ont fait usage, puisqu'il nous est parvenu quelques pièces de cette époque. D'autre part, on a la presque certitude que les deniers dits mauriçois² ont été émis dans cette localité, sinon tous ceux connus, du moins une grande partie d'entre eux, ceux de la première période (des IXe et Xe siècles) avec la légende HLVDOVVICVS et ceux de la seconde période (du XIe au XIIIe siècle) à la légende LVDOVICVS. M. le Dr Ladé, dans son savant mémoire, croit que certains deniers postérieurs au XIIIe siècle sont des contrefaçons, très probablement faites par Louis Ier, baron de Vaud. Ces deniers circulèrent jusqu'au commencement du XVe siècle.

Ce fut sous l'épiscopat de Walther Supersaxo que s'effectua la conquête du Bas-Vallais (1475). Ce prélat est le premier qui émit des espèces et son exemple fut suivi par presque tous ses successeurs jusqu'à François-Frédéric Am Buel. L'histoire monétaire vallaisanne s'arrête donc à l'année 1778, époque à laquelle eut lieu la dernière frappe.

Jusqu'à l'épiscopat de Mathieu Schinner, le système monétaire vallaisan se rattache à celui de la Savoie et est basé sur le gros et ses subdivisions. A partir de Nicolas

¹ La maison de Savoie avait possédé la vallée de Bagnes avant d'être maîtresse du Chablais, vers l'an 1150.

² Ladé, Les deniers mauriçois (Bull. de la Soc. suisse de num., IX, 238).

Schinner, par suite de l'influence allemande, il est supplanté par le système bernois. Malgré ce changement, certaines dénominations continuèrent à subsister et jusqu'au XVIIIe siècle les demi-batzen étaient communément appelés gros. La numismatique de l'évêché de Sion peut aussi se diviser en deux types distincts : le premier, depuis le commencement du monnayage jusqu'à la république éphémère de 1627—1628. Les monnaies de cette période sont au nom de saint Théodule et de l'évêque, tandis qu'à partir de la révolution on voit apparaître les armes du Vallais sur une des faces, l'autre étant réservée aux armes de l'évêque, qui est toujours qualifié de préfet et comte du Vallais. Nous venons de parler ici des armoiries vallaisannes, il ne sera pas inutile de rappeler qu'elles furent officiellement employées à partir de 1628 ¹. Les monnaies de la république émises cette année-là portent l'écu parti d'argent et de gueules, chaque parti chargé de trois étoiles à cinq rais, rangées en pal, de l'un dans l'autre, le trait du parti chargé d'une même étoile, de l'un à l'autre, au lieu d'honneur. Ces sept étoiles représentent les sept dizains du Haut-Vallais², qui détinrent la souveraineté du pays jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le Bas-Vallais n'ayant été admis sur un pied d'égalité qu'à la suite de la révolution de 1798. Il forma cinq nouveaux dizains 3. A ce moment, le chiffre des étoiles fut porté à douze et, bientôt après, lors de l'entrée du Vallais dans la Confédération (1815), à treize, un nouveau dizain ayant été créé 4. Ce sont les armoiries actuelles.

⁴ Conthey.

¹ Les armoiries vallaisannes ne furent pas créées à cette époque, car sur la médaille du cadeau de baptême de la princesse Claudia, fille de Henri II, roi de France, médaille dite *Pathenpfennig* (1548), et sur le « Bundesthaler » gravé par Stampfer, qui date de la fin du XVI° siècle, où figurent les armoiries des États alliés (zugewandte Orte), le Vallais est représenté par un écu parti, chargé de onze étoiles.

² Sion (Sedunum Caput), Sierre (Sira Amœna), Loëche (Leuca Fortis), Rarogne (Raro Prudens), Viège (Vispa Nobilis), Brigue (Briga Dives) et Conches (Gomica Catholica).

³ Hérémence, Martigny, Entremont, Saint-Maurice et Monthey.

De 1815 à 1848, le Vallais, comme tous les cantons souverains de la Confédération suisse, aurait pu battre monnaie, mais il ne fit pas usage de ce droit. Du reste, les monnaies vallaisannes encore en cours étaient décriées dans les autres cantons ¹.

On trouvera, au chapitre III de cet ouvrage, le résumé des faits qui ont signalé le règne de chacun des évêques ayant frappé des monnaies, c'est pourquoi nous ne nous sommes pas étendu plus longuement sur ce point.

II.

Atelier monétaire Inspecteurs de la monnaie — Monnayeurs Marques de monnayeurs.

L'hôtel de la monnaie, suivant la tradition, devait se trouver dans le château de la Majorie, dont les bâtiments s'étendaient sur les flancs des deux collines de Valère et de Tourbillon. Primitivement le seigneur prince-évêque battait monnaie sans l'autorisation de la diète vallaisanne. A partir de la révolution de 1628, époque où les dizains acquirent une prépondérance marquée dans la situation politique du pays, la diète ou réunion des députés des sept louables dizains, sous la présidence de l'évêque, accordait à celui-ci le droit d'émettre des monnaies, lequel avait à fournir maîtres monnayeurs, ouvriers et

¹ Lors du retrait des anciennes monnaies cantonales, en 1851, il fut détruit : 947 pièces de 20 kreuzer, 27,870 de 12 kreuzer, 36,613 de 6 kreuzer, 1,657,991 pièces de 1 batzen, 611,720 de ½ batzen, 1833 pièces de 1 kreuzer.